

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 04-2019

À une session spéciale du conseil municipal de Plaisance tenue le dimanche 14 avril 2019 à 10H, à la Maison des Aînés de Plaisance, sous la présidence de Monsieur Christian Pilon, Maire.

Sont présents :

M. Richard O'Reilly	siège #2
Mme Micheline Cloutier, conseillère	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Absences motivées :

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Julien Chartrand, conseiller	siège #5

M. Paul St-Louis, Directeur général/Secrétaire-trésorier est aussi présent.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier M. Paul St-Louis constate que l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par les dispositions du Code Municipal (art.#153,C.M.).

04-075-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

04-076-19 OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA LOCATION D'UNE PARTIE DU LOT 4 852 719 À DES FINS AGRICOLES

CONSIDÉRANT que la municipalité est retournée en appel d'offres pour la location d'une partie du lot 4 852 719, à des fins agricoles, pour un terme de 5 années à compter de l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 11 avril 2019 ;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-076-19 OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA LOCATION
D'UNE PARTIE DU LOT 4 852 719 À DES FINS
AGRICILES (suite)

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes
aux exigences du devis;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Luc Galarneau**

QUE ce conseil retienne Ferme Plaisante/9001-8102
Québec Inc. comme locataire de la terre des
loisirs pour une période de 5 ans;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier, est
autorisé à signer tous les documents nécessaires
à la réalisation de la présente résolution ;

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

10h03

Aucune personne présente.

04-077-19 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE 10H04

Il est proposé par M. Richard O'Reilly

QUE la séance spéciale soit et est levée.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Christian Pilon
Maire

Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier